



Poussé au désespoir, mon fils va craquer

Par **moralys**, le **08/11/2010** à **10:28**

Bonjour,

Je me renseigne pour mon fils,

Il vit en union libre depuis 10 ans et a un enfant de 6 ans avec la dame.

Depuis plusieurs mois les choses vont mal, il avait du mal à trouver du travail (il en a un maintenant).

La dame lui mène la vie dure depuis pas mal de temps (harcèlement, maltraitance et même plus) et soudain en aout, elle lui demande de quitter les lieux !

Elle veut y installer son amant, mon fils ne peut pas et ne veut pas partir, en fait avec le recul on voit que tout était planifié depuis longtemps, de plus elle vient de recevoir une énorme somme d'argent (environ 116 000€ un genre de compte bloqué) donc attendu depuis quelques années.

En étant sans travail longtemps mon fils a des problèmes d'argent qui le pousse au désespoir et son banquier (le même que la dame) ne veut pas lui faire le prêt de 1000€ qui le sortirait de l'ornière.

Sans être mariés, quels sont les droits de mon fils au niveau matériel ?

D'autres problèmes se greffent autour de mon petit-fils, mais il faut qu'il ait la tête hors de l'eau avant d'aller plus loin.

Merci de tout coeur aux personnes qui auront la bonté de répondre.

Par **aliren27**, le **08/11/2010** à **11:38**

Bonjour,

le bail est a quel nom ?

Par **moralys**, le **08/11/2010** à **12:51**

Merci de votre réponse, le bail est aux deux noms.

Par **mimi493**, le **08/11/2010** à **13:44**

Le nom sur le bail ne change qu'une chose : il doit payer la moitié des loyers et charges. Sinon, il n'a droit à aucune aide de sa concubine, aucune part sur son patrimoine. C'est ça de ne pas se marier.

Par **moralys**, le **08/11/2010** à **15:11**

Merci, il paie avec preuve sa part de loyer et partira quand il pourra, donc l'entraide n'est pas obligatoire, d'accord mais hormis les soucis d'argent, il y a le fait qu'elle le harcèle, l'insulte et d'autres choses graves.

Même s'ils ne sont pas mariés de quel droit présente t'elle son amant à mon fils en disant au petit que ce Monsieur sera son nouveau papa?

Mon fils tient le coup mais c'est un être humain, j'ai donc peur qu'il craque et ce faisant qu'un drame soit en route.....

Demain, dernier délais du banquier il ne pourra pas verser l'argent de sont découvert et ce sera peut être le déclic que je redoute.

Son travail qui est loin de chez lui lui prend tout son temps pour faire des démarches et il habite Lyon ce qui fait que je ne peux l'aider concretement et je n'ai pas cet argent malheureusement....

Par **mimi493**, le **08/11/2010** à **15:33**

Elle fait le nécessaire pour qu'il parte puisqu'elle ne peut pas le contraindre à partir. ça se passe toujours comme ça

Qu'il soit zen, que ça lui passe au dessus et qu'il explique à son fils qu'il sera toujours son papa, que ce qui se passe entre sa mère et lui, ne changera jamais ça.

S'il entre dans le jeu de sa concubine, il va droit dans le mur.

Venez passer une semaine chez eux ou plus si possible (elle ne peut pas refuser), ça permettra à votre fils de souffler (mais vous aussi restez calme, ne répondez pas, laissez couler : la bave du crapaud n'atteint pas la blanche colombe)

Par **moralys**, le **09/11/2010** à **12:37**

Merci Mimi de votre réponse, nous savons qu'elle le pousse dans ses retranchements, ce

qu'elle fait est ignoble de plus ce qu'elle fait et dit, c'est devant le petit qui va mal....
Pour raison de santé, je ne peux partir, mon fils et son fils viennent souvent chez moi le week-end, c'est déjà ça, j'ai pris des contacts sociaux ce matin, obtenu un R.V. pour lui le 17 et on va essayer de vivre au jour le jour pour ne pas avoir peur...
Merci à tous et bonne continuation.